

# Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Victor-la-Rivière

## Un conseil d'administration renouvelé :

Suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, le conseil d'administration du CCAS a été renouvelé. Monsieur François GORY, maire de Saint-Victor-la-Rivière, est Président de droit du CCAS. Il sera accompagné dans cette nouvelle mission de 5 membres du Conseil Municipal et de 5 membres désignés, issus de la société civile. Vous pouvez vous adresser au référent CCAS de votre village ou à tout autre membre du conseil d'administration.



François GORY, Président du CCAS  
06.71.79.22.98



Eric BERTIAUX,  
06.11.52.96.68



Laurent DAVID,  
06.77.89.58.19  
04.73.21.54.20



Marc-Antoine DE LATTRE,  
07.83.44.04.23



Justine DELFOSSE, secrétaire  
06.76.35.62.90



Marianne VERNY,  
06.59.04.49.89



Nathan BERTIAUX, trésorier  
06.15.60.85.49



Marion BRIDONNEAU,  
06.31.54.08.97



Claire DE AMORIN,  
06.15.94.48.48



Lucas MONTEL,  
06.66.72.35.28



Axelle OTTENWALTER,  
Vice-présidente,  
06.30.39.41.08

### Dans ce numéro

[Nouveau conseil d'administration](#)

[Rôle du CCAS](#)

[Animations 2020](#)

[Infos diverses](#)

### Adresse

Centre Communal d'Action Sociale de  
Saint-Victor-la-Rivière

Mairie

Le Bourg

63790 ST-VICTOR-LA-RIVIERE

04.73.88.66.72

CONTACT : François GORY

[Voir aussi le site de la commune à la  
rubrique CCAS](#)

<https://saintvictorlariviere.fr>

# Rôle du CCAS

**Fournir aux familles des informations** pour les orienter au mieux dans le foisonnement des diverses aides et subventions existantes (aide sociale à l'hébergement [ASH], allocation personnalisée d'autonomie [APA], aides au maintien à domicile, aides aux logements [ALS et APL], etc.).

**Aider les familles à faire valoir leurs droits sociaux et à constituer tous les dossiers de demande d'aide financière.** Le C.C.A.S. transmet alors le dossier au service départemental compétent pour traiter la demande d'attribution.

**Participer à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté,** en œuvrant de concert avec les institutions menant des actions de développement social.

**Soutenir dans l'urgence les administrés :** le C.C.A.S. attribue des aides de secours en cas de besoin.

Chaque membre du CCAS s'est engagé à respecter la confidentialité des débats du CCAS en ne communiquant aucun élément des dossiers étudiés à autrui.

**Organisation d'animations de Noël des enfants et des aînés de la commune.**

Pour les enfants : sont concernés les enfants de la naissance au CM2.

Pour les aînés : sont concernées les personnes âgées d'au moins 62 ans dans l'année civile et inscrites sur la liste électorale.



« Le contraire de la misère ce n'est pas la richesse. Le contraire de la misère, c'est le partage. » Abbé Pierre

## SECOURS POPULAIRE



L'antenne du Secours Populaire située à Besse et Saint-Anastaise est très active.

Une boutique est ouverte dans les locaux de l'ancienne maison de retraite, rue des Prés de la Ville :

Vêtements pour enfants et pour adultes, chaussures, vaisselle, jouets, bibelots, livres, le tout à petits prix.

Il existe également une épicerie solidaire.

Ouverture le lundi de 9 h à 12 h et le mercredi de 14 h à 17 h.

Contact : 06.23.22.66.69  
secourspopulaireusancy@gmail.com

## ASSISTANTE SOCIALE

Permanence de Madame Murielle PLANCHAT les lundis matin à Besse sur rendez-vous (04.73.65.89.50).

Adresse : ancienne maison de retraite, rue des Prés de la Ville.

## CRISE COVID-19 : Animations 2020

Les membres du Conseil d'Administration réunis en séance le 9 octobre dernier ont dû prendre la décision d'annuler le traditionnel repas des aînés ainsi que l'arbre de Noël. En effet, le contexte sanitaire ne permet pas de réunion à plus de 30 personnes dans les établissements recevant du public afin d'éviter la propagation de la COVID-19 et la mise en danger des personnes les plus fragiles. Il est rappelé qu'un registre nominatif communal est ouvert en Mairie pour recenser les personnes fragiles (personnes isolées, en situation de handicap). Ce registre permet à la municipalité et au CCAS de garder un lien étroit avec les personnes inscrites sur leur propre demande.

Le CCAS proposera à tous les aînés un colis de fin d'année.

En ce qui concerne, le passage du Père Noël à Saint-Victor, il se fera dans les villages. Les familles concernées seront prévenues quelques jours avant.

Chuuut, ce sera une surprise...



PRENEZ SOIN DE VOUS !